

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 octobre 2023

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Lieu : Salle du conseil

Le vingt-huit mars deux-mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, Maire.

Présents : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ , Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Dissolution du SIE Drac

Suite à la réunion du SIE du Drac du 11 octobre 2023, madame la Maire expose au Conseil Municipal les procédures administratives demandées par la préfecture et le SGC de La Mure pour la dissolution du SIE du Drac :

- Dans un premier temps, il est nécessaire que le SIE du DRAC et toutes les communes du SIE du DRAC prennent une même délibération indiquant l'approbation de la dissolution du SIE du DRAC.
- Le SIE du Drac doit prendre deux délibérations concernant l'abandon des créances inscrites au compte 27 et le solde des comptes 204 des subventions versées.
- Le président du SIE du Drac doit produire un certificat administratif qui permettra de solder les fiches inventaires pour un total de 562 952,51 €.
- Suite à l'approbation de ces délibérations, un premier arrêté sera pris par la préfecture qui mettra fin à l'exercice des compétences du syndicat. Le syndicat conservera sa personnalité morale pour les seuls besoins de la dissolution.
- La dissolution du syndicat sera prononcée dans un second arrêté préfectoral lorsque le comité syndical et les organes délibérants des communes membres auront défini les conditions de répartition de l'actif et du passif, adopté le compte de gestion et le compte administratif du dernier exercice au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle où la fin des compétences a été prononcée, et déterminé la commune chargée de conserver les archives du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la dissolution du SIE du Drac

Projet éolien

Dans le cadre d'un projet de développement des Énergies Renouvelables sur le territoire de la commune de Saint-Arey, les communes de Prunières et de Saint-Arey, se sont rapprochées de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Énerg'Isère (créée à l'initiative du Territoire d'Énergie 38 et qui en est l'actionnaire majoritaire) afin d'identifier les possibilités de développement d'un parc éolien sur le Senepy.

Les caractéristiques principales de la convention de partenariat sont les suivantes :

- Convention tripartite entre la Commune de St-Arey, la Commune de Prunières et la SEML Energ'Isère
- Définition du projet en 3 phases avec possibilité d'arrêt après les phases 1 et 2 (phase 1: opportunité ; phase 2 : obtention de toutes les autorisations et chiffrage, phase 3 : construction et exploitation)

- Frais de développement (phases 1 et 2) pris en charge par la SEML Energ'Isère
- Comité de pilotage (1 membre par partie) avec prise de décision à la majorité qualifiée incluant le vote positif de la commune concernée par la décision
- Création de la société de projet une fois le projet dé-risqué, participation éventuelle des communes en tant qu'actionnaire.

Les caractéristiques principales de la promesse de bail entre la SEML Energ'Isère et la commune de Saint-Arey sont les suivantes :

- Durée de la promesse de bail : 10 ans
- La commune s'engage à faire tous les efforts pour que les portions de parcelles concernées soient libres de toute occupation au plus tard à la signature du bail
- La SEML Energ'Isère s'engage à respecter les conditions de la convention de partenariat

Après avoir délibéré, à 6 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal

DECIDE de mener des échanges exclusifs avec la SEML Energ'Isère dans le cadre d'une convention de partenariat. L'objet à terme est que les communes de Saint-Arey et de Prunières et la SEML Energ'Isère constituent une société de projet qui aura pour mission, de construire et d'exploiter ce parc éolien.

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention de partenariat avec la SEML Energ'Isère et la promesse de bail emphytéotique sur les parcelles concernées par le projet.

Information Prise de compétence Eau-Assainissement

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu en Mairie le 20 octobre 2023 avec le bureau d'étude (groupement Profils IDE, EAURYX et BLT) en charge de l'Étude du transfert des compétences Eau Potable et Assainissement à la Communauté de Communes de la Matheysine au 1^{er} janvier 2026.

Un échange a eu lieu dans le cadre de la première phase d'état des lieux à savoir la collecte des données techniques, financières, juridiques et organisationnelles concernant la gestion actuelle des compétences Eau et Assainissement au sein de la commune. Des visites sur sites sont prévues courant 2024 afin de recenser et mesurer l'état global du patrimoine qui pourrait être transféré.

La commune a fait savoir que le transfert était vécu comme contraint et forcé, mais que la commune faciliterait sa préparation, en fournissant les documents demandés et en pesant lors des décisions politiques qui seront prises lors des assemblées de la Communauté de Communes. La crainte de voir les tarifs augmenter, sans assurance de fournir un service de qualité est une réelle source d'inquiétude. Tout comme la potentielle perte de réactivité, car aujourd'hui les actions sont immédiatement mises en œuvre lorsque un problème est détecté ou signalé. S'ajoute à cela une crainte de perte de connaissance du terrain, l'enjeu de transmission est bien identifié.

Fête de fin d'année

La date de la fête de fin d'année est fixée au 17 décembre.

Le four banal de La Beaume sera mis en chauffe, il sera possible de profiter de la fournée

Les colis pour les personnes de plus de 70 ans seront reconduits.

Des places de cinéma/spectacle seront offertes aux enfants de 3 à 11 ans.

Point sur les travaux et les subventions

- Débroussaillage des hameaux
- Débroussaillage des captages
- Mise en service de la nouvelle pompe de la station de pompage du Mas
- Chloration du réservoir des Sagnes

Informations demandes de subvention

- Remise en état de l'ancien captage de Pellenfrey :
 - dossier non sélectionné par l'Agence de l'Eau, la priorité a été donnée aux communes ayant rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau potable en 2022, identifiées par les services de l'Etat. De plus les travaux liés à un accroissement de population ne sont pas éligibles.
- Route La Beaume/Cognet :
 - Montant estimé des travaux : 18 100 € HT
 - Subvention obtenue sur l'enveloppe territoriale : 9 955 € (Taux de 55%)
- Réfection toiture du four de Pellenfrey :
 - Montant estimé des travaux : 24 965 € HT
 - Ne dépend plus de l'enveloppe Territorial mais du service patrimoine du département (subvention limité à 20%)
 - Nécessité de retravailler le projet pour une meilleure adéquation architecturale.

Informations diverses

- Signature du contrat d'assurance de la commune avec la SMACL suite à la réorganisation des activités de la MAIF. Le montant du contrat est de 964,71 €/an.

Comptes rendus de réunions

Réunions passées depuis le Conseil Municipal du 26 septembre 2023.

Les comptes rendus sont disponibles en mairie.

- Conférence des Maires du 5/10/2023 (Étude Eau-Assainissement, Politique Déchets, Pôle secrétariat)
- Conférence Territoriale du 6/10/2023
- AG du syndicat du Serpaton (Nomenclature M57)
- SIE Drac du 11/10/2023 (Dissolution du Syndicat)
- SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonnet du 17/10/2023 (DSP pour la gestion du bateau La Mira)

Réunions à venir

- Conseil d'école 9/11/2023
- Conseil Communautaire 9/11/2023
- CTS 20/11/2023 17h30
- Conférence des Maires 4/12/2023

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.